



Certifications V2014

La certification de la Haute Autorité en Santé (HAS), applicable aux établissements sanitaires publics et privés, intègre des critères de développement durable. Réaliser son diagnostic c'est répondre au critère 1b «Engagement dans le développement durable».

Les critères développement durable de la V2010 : 1b-Engagement dans le développement durable / 3d-Qualité de vie au travail / 6c-Qualité de la restauration / 6f-Achats éco-responsables / 7a-Gestion de l'eau / 7b-Gestion de l'air / 7c-Gestion de l'énergie / 7d-Hygiène des locaux / 7e-Gestion des déchets

Diagnostic de développement DURABLE

ETUDE SUR SITE

• Le diagnostic sur site

Notre équipe réalise l'audit de développement durable au sein de l'établissement. Nos techniciens travaillent en étroite collaboration avec le(s) référent(s) de l'établissement sur toute la phase de diagnostic. L'audit comprend une visite de l'établissement : services, chambres, circuits du linge, des déchets, service de restauration,... et des entretiens individuels avec la direction et les cadres des différents services.

• Le rapport et les préconisations

Suite au diagnostic réalisé, Primum Non Nocere® restitue un rapport d'étude qui met en avant les actions de l'établissement et souligne les axes d'améliorations. Ce rapport, élaboré en 16 chapitres, reprend tous les items développement durable de la certification V2014 de la Haute Autorité en Santé. Il définit les grandes lignes d'un plan d'actions annuel et d'une stratégie de développement durable.

• Le plan d'actions

Le diagnostic permet de mettre en place un plan d'actions et une stratégie de développement durable. L'objectif du plan d'actions est principalement de répondre aux items de la certification V2014. Des objectifs à court et moyen terme pourront ainsi se mettre en place dans l'ensemble des secteurs de l'établissement. Notre équipe assure également un service de conseils et d'assistance par téléphone ou visio-conférence pour accompagner le(s) référent(s) de l'établissement.

ACCOMPAGNEMENT

Primum Non Nocere® propose d'accompagner l'établissement dans la mise en oeuvre de son plan d'actions. Cet accompagnement est en option et peut s'organiser sur plusieurs mois (5 jours ou 10 jours annuels sur site). Nous proposons un programme de travail «à la carte» adapté aux besoins et aux objectifs de l'établissement. Nous travaillons avec les parties prenantes référentes au moyen de comité DD, de modules de formations, de mise en place d'indicateurs de suivi.

PRIMUM NON NOCERE

5bis rue Franklin 34500 Béziers

Tél. : 04 67 00 31 70 - Mail : contact@primum-non-nocere.fr